



VOS RÉPONSES DP

1. Est-il toujours possible pour les salariés de racheter les véhicules ORANGE ? Si oui quelles en sont les modalités

Direction : Non, la DGV n'y est pas favorable.

2. Combien de formations par an un salarié peut-il faire par Orange Learning en présentiel ?

Direction : Le droit à la formation pour chaque salarié ne se mesure pas en nombre mais en besoin qualitatif pour l'exercice de son activité professionnelle.

3. Pouvez-vous nous transmettre le N° d'urgence en cas de conflit pour les TEC ?

Direction : En cas d'urgence il faut contacter la cellule managériale (manager/adjoints) et en cas d'extrême urgence, les services de secours (police) et utiliser son droit de retrait.

4. Pouvez-vous nous donner le délai moyen d'une étude d'un dossier suite à une demande de retraite ?

Direction : Nous ne gérons plus le pilotage des dossiers de retraite en unité. De ce fait, nous ne pouvons évaluer le délai de traitement qui relève en grande partie de la responsabilité du demandeur.

5. Les avantages du CE (remboursements factures ...etc.) sont-ils imposables ?

Direction : Non

6. Pouvez-vous nous dire où se trouve la fiche de signalement d'Accident/incident du travail ?

Direction : Les informations se trouvent dans Anoo manager et dans la base sécurité.

▪ Questions sur l'accord Intergénérationnel

7. Pour un fonctionnaire, Quel est le nombre de jours maximum de sur-cotisation ?

- Est-il possible de sur-cotiser 361, 362, 363 364 ou 365 jours ?

Direction : On ne parle pas en nombre de jours mais en trimestre. De ce fait, 4 trimestres.

8. En **TPS 75%** avec 1 an de temps libéré, est-il possible de travailler à 100% l'année 1 puis à 0% l'année 2 ?
Direction : Non il est réglementairement impossible de regrouper du temps partiel au-delà d'une année civile.
9. Pendant un **TPS 65%** l'assiette de calcul de la participation est-elle 50% du SGB ou 65% du SGB ?
Direction : Ceci est explicité article 2-6-3-5 paragraphe E de l'accord.
10. Pour un **TPS 75%** ?
Direction : Ceci est explicité article 2-6-3-5 paragraphe E de l'accord.
11. Pendant un **TPS 65%** l'assiette de calcul de l'intéressement est-elle 50% du SGB ou 65% du SGB ?
Direction : Ceci est explicité article 2-6-3-5 paragraphe E de l'accord.
12. Pour un **TPS 75%** ?
Direction : Ceci est explicité article 2-6-3-5 paragraphe E de l'accord.
13. Pour les salariés de droit privé les règles de prime de départ à la retraite (x mois de salaire dépendant du nombre d'années travaillées dans l'entreprise)
▪ Sont-elles indépendantes du TPS ? Donc basées sur un salaire à 100 % ?
Direction : cf page 31 article 2-6-3-5 de l'accord intergénérationnel (paragraphe H).
14. Pendant le TPS quelle règle s'applique pour la mutuelle complémentaire ?
▪ Maintient tel quel ?
▪ Identique pendant la période à 50% et en temps libéré ?
Direction : Le TPS n'a pas d'impact sur la formule de la mutuelle complémentaire.
15. Il est possible de prolonger de 4 semestres par rapport à l'âge de départ à taux plein (notamment pour éviter d'avoir une réduction de 10% de la complémentaire sur 3 années) ?
▪ A-t-on des conditions particulières pour pouvoir bénéficier de cette possibilité ?
Direction : Cf article 2-6-3 : pas d'autres conditions que celles écrites dans cet article

16. Pendant le TPS (y compris temps libéré), les réductions sur les produits Orange sont-ils maintenu à l'identique ? Abonnement mobiles, réductions sur mobiles, produits connectés, ...

Direction : oui

CFE-CGC : vous pouvez retrouver tous les articles de l'accord intergénérationnel sur le lien suivant :

<https://portailrh.sso.infra.ftgroup/documents/10493/8202670/accord+du+12+d%C3%A9cembre+2018+interg%C3%A9n%C3%A9rationnel+2019-2021+%28CFDT%2C+CGT+et+FO%29/11093226-9d34-4352-a939-21c6c4450ce2>

17. Les salariés ont été informés en réunion d'équipe qu'un poste de coordinateur des services d'élagage sera ouvert prochainement

Pouvez-vous nous donner plus de précisions sur ce poste :

- À quelle date sera-t-il ouvert ?
- le recrutement sera-t-il en interne ou en externe ?
- quand sera fait l'appel à candidature ?
- Sur quel grade ?

Direction : Nous n'avons pas connaissance d'une ouverture de ce type de poste.

18. Les salariés s'étonne de l'augmentation des frais d'admission de la cantine pourrions-nous en avoir une explication, pour quelle raison n'y a-t-il pas eu de communication claire et précise informant les salariés de cette augmentation ?

Direction : Chaque année au 1er janvier le prix des denrées alimentaires est réévalué en fonction des prix du marché. La communication est à la charge des sociétés de restauration.

19. Pouvez-vous nous dire pourquoi les formations secouristes sur Orange Learning sont toutes en statut « Inscription fermées » ? Les salariés aimeraient savoir comment ils doivent faire pour s'inscrire à cette formation.

Direction : Le statut « fermé » d'une formation signifie que les demandes d'inscription doivent se faire par l'intermédiaire du manager ou du gestionnaire de formation de l'UI.

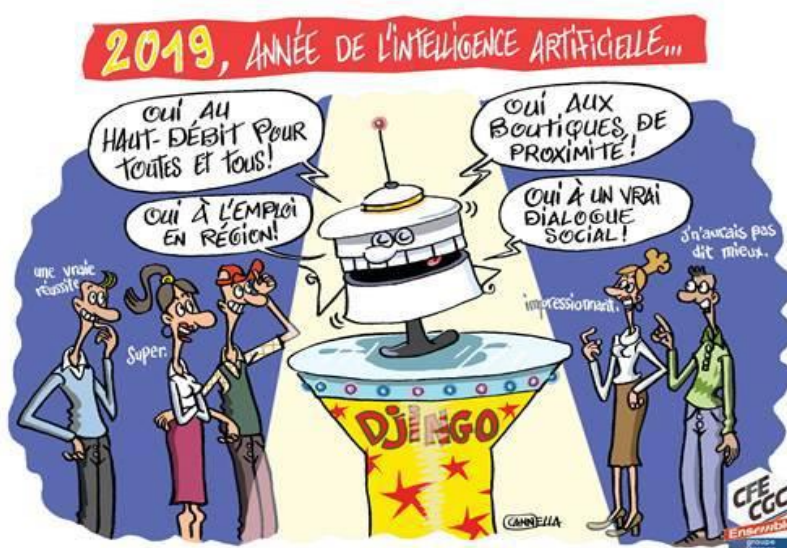
Prochaine réunion DP le 21 Mars 2019,

Une question ? Une préoccupation ? Remontez-la à vos représentants CFE-CGC

Vos
Délégués(e) du
Personnel et élu
au CHSCT
CFE-CGC

Élus(e)

- Pierre Reynoud
- Claudine Foulon



Votre Déléguée
Syndical
CFE-CGC

- Béatrice Jourdan



Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :

[https://www.cfecgc-
orange.org/do-sud-est/](https://www.cfecgc-orange.org/do-sud-est/)

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

